



## Refus payer fournisseur acces internet

Par **fafa73**, le **10/09/2008** à **21:24**

Bonjour,

Abonné chez Alice depuis 2 ans, j'ai depuis 1 mois et demi des problemes de telephonie (communications blanches avec abonnés free).

J'ai contacté à plusieurs reprises la hotline, on m'a assuré à plusieurs reprises que le probleme serait réglé rapidement mais aucun resultat.

D'autre part, dans le cadre du contrat "Alice pour vous", on m'a assuré par telephone et par mail, que je serai dédommagé sur la prochaine facture.

Evidemment cela n'a pas eu lieu.

Lassé de les rappeler, d'envoyer des mails, j'ai décidé de faire opposition aux prelevements mensuels.

Je pense que rapidement alice va resilier l'abonnement et m'envoyer lettres mise en demeure etc.

Le montant dû à Alice ne devrait pas excéder 80 euros.

Est ce que si je fais la sourde oreille aux courriers, je risque quelque chose ?

Merci.